

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION *du 22 mars 2016*

L'an deux mil seize, le 22 mars à 19 h, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de BEAUMETZ LES CAMBRAI, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAK, Président, conformément à la convocation qui lui a été faite en date du 15 mars 2016.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Mesdames C. MEGRET, D. LEVESQUE, S BONIFACE, V. THIEBAUT, O. MISSIAEN, A-M CAILLE, V. TEMPLEUX

Messieurs B. DENNE, A. CHAUSSOY, JP. PEREZ, B. VAILLANT, J. MAURER, G. VACQUIE, G. VERLEENE, M. SUDOLSKI, A. CERGNUL, J. FOSTIER, G. DUE, A. GREBERT, J-P WISSOCQ, J. TERRIER, M. FLAHAUT, P. TRUFFAUX, C. DESCAMPS, J-L CAPON, C. DUQUENNE, F. CARON, J. DESCAMPS, F. COTTEL, F. CHATELAIN, JM. LECORNET

Excusés : Mme A. FOURNIER, JF. LALY, M. MANNECHEZ, A. JORION, H. LAVALLARD, P. TABARY, JB. CARTON, S. DEROUBAY

Etaient invités :

- Monsieur Michel FICHEUX, Président Honoraire
- Madame Marguerite LEFEBVRE, Maire de ROCQUIGNY
- Monsieur Raymond COCHE, Adjoint au Maire de ROCQUIGNY
- Monsieur Benoit DECARPIGNY, VEOLIA
- Monsieur David JEHOULET, VERDI Ingénierie

Monsieur le Président remercie Mr Philippe GORGUET, Maire de BEAUMETZ LES CAMBRAI d'accueillir l'assemblée du SIESA.

I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2015

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II. Proposition et vote du Compte Administratif 2015

Monsieur le Président explicite les différents postes du compte administratif 2015 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

L'analyse du compte administratif 2015 n'appelle aucune remarque particulière :

- | | | |
|----------------------------|---------------|------------------|
| - section d'exploitation : | en dépenses : | 317 907,21 euros |
| | en recettes : | 465 687,45 euros |

soit un excédent d'exploitation de 147 780,24 euros.

- | | | |
|----------------------------|---------------|------------------|
| - section investissement : | en dépenses : | 305 152,97 euros |
| | en recettes : | 578 006,12 euros |

soit un excédent d'investissement de 272 853,15 euros.

Il ressort de l'exercice 2015 un résultat de clôture excédentaire de 420 633,39 euros.

Monsieur le Président donne la présidence à Monsieur Eugène LEFEBVRE afin de laisser le comité syndical délibérer : le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III- Proposition et vote du Budget Primitif 2016

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre comme suit :

- en section d'exploitation à la somme de 466 301 euros en dépenses comme en recettes,
- en section d'investissement à la somme de 2 549 909 euros en dépenses comme en recettes.

Le Budget Primitif 2016 ainsi présenté est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) Affectation du résultat 2015 du SIESA

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAC, Président
Après avoir entendu le compte administratif 2015 du syndicat,
Considérant l'excédent de la section d'Exploitation de 147 780,24 euros et
Considérant l'excédent de la section d'Investissement de 272 853,15 euros,

Statuant sur l'affectation du résultat d'Exploitation l'exercice 2015,
Considérant les travaux d'investissement 2016 à financer,
Décide d'affecter en réserve à la section d'Investissement au compte 1068, la somme de 135 935,85 euros.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

IV – Réflexion sur un projet de création d'un Syndicat Mixte – sollicitation par la Communauté Urbaine d'Arras

Mr le Président porte à la connaissance des membres du comité syndical la proposition faite par la CUA de créer un syndicat mixte entre le SIESA et la CUA avec pour conséquence la perte de gouvernance pour le SIESA.
Mr le Président demande à l'assemblée de se prononcer afin de savoir s'il continue les discussions avec la CUA.
Après délibérations, le comité syndical, à la majorité, décide de ne pas donner suite à cette proposition.
Toutefois, Mr le Président reste en contact avec la CUA sachant que le projet de la vente d'eau à la CUA reste toujours d'actualité et au regard de l'évolution de la loi NOTRe.

V- Echanges avec le Plateau Nord d'ALBERT

Mr le Président évoque la possibilité de créer un syndicat mixte avec le Plateau Nord d'Albert, ce qui totaliserait les 37 communes du SIESA + 19 communes du Plateau Nord d'Albert sachant que des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable en commun sont prévus pour 2017 qui intègrent les communes de SAILLY AU BOIS (qui connaît actuellement des problèmes de qualité d'eau) et HEBUTERNE pour le SIESA.
Ce projet permettrait de créer un syndicat rural d'une importance non négligeable.
Le comité syndical donne son accord à l'unanimité.

VI – Modification des statuts

Il devient impératif de demander aux futures communes adhérentes au syndicat de participer financièrement en cas de travaux à prévoir et/ou d'emprunt en cours de remboursement par ces mêmes communes car le SIESA ne peut plus supporter financièrement ces charges qui vont en s'accroissant.
Mr LETOMBE donne lecture d'un projet de modification des statuts qui va dans ce sens.
Benoît DECARPIGNY propose de demander au Service juridique de VEOLIA de regarder comment modifier les statuts.

Mr BOUQUILLON précise qu'il serait préférable que l'audit qui sera fait avant chaque adhésion le soit par un bureau d'étude et non par nous-même.

Mr HIEZ pose la question de savoir si cela ne risque pas de freiner les demandes d'adhésion ?

Mr le Président pense qu'au contraire, les communes en grande difficulté ne pouvant pas bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau lorsque le prix pratiqué est inférieur à 1 euro, en adhérant au SIESA, ces mêmes communes pourront être subventionnées.

VII – Projet d'interconnexion entre BARASTRE et ROCQUIGNY

La commune de ROCQUIGNY connaît des problèmes de qualité d'eau sur son réseau d'eau potable.

L'Agence de l'Eau ne subventionne pas les communes pour leurs travaux lorsque le prix de l'eau pratiqué par la commune en question est inférieur à 1 euro.

De ce fait, la commune de ROCQUIGNY a augmenté son prix de l'eau et est passée de 0,80 euros à 1,10 euros. L'Agence de l'Eau a reconsidéré la demande subvention faite par la commune de ROCQUIGNY et accepté de subventionner les travaux.

La commune de ROCQUIGNY va missionner un bureau d'étude qui fera un estimatif plus précis des travaux à effectuer sachant que la solution la plus logique reste une interconnexion des réseaux entre les communes de ROCQUIGNY et BARASTRE.

VIII – Remboursement frais kilométriques

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que dans le cadre de son mandat de Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois, il a été amené à se rendre à diverses réunions de travail ou de chantier, notamment :

3 réunions à Arras, soit 50 kms « aller-retour »,
3 rendez-vous à Albert, soit 30 kms « aller-retour »,
4 rendez-vous à Rocquigny, soit 10 kms « aller-retour »

Soit 280 kilomètres.

Puissance du Véhicule : 6 CV

Barème kilométrique : 0,32 euros du km

Le remboursement des frais de route s'élève à : 89,60 euros (***soit en toutes lettres quatre-vingt-neuf euros et soixante centimes***)

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais de route du Président liés à l'exercice de sa fonction.

Monsieur Eugène BURDIAC, Président, directement concerné n'a pas pris part à la délibération.

X – Divers

1) Projet du Canal Seine Nord

Certaines communes comme HERMIES, HAVRINCOURT, ... vont être impactées par ce projet.

Les voies navigables sont prêtes à payer les travaux car ces communes seront à alimenter en eau potable ce qui signifie de la vente d'eau pour le SIESA. Dossier à l'étude par les Voies Navigables de France.

2) BEAUMETZ LES CAMBRAI

Mr le Maire demande où en est le projet de raccorder BEAUMETZ LES CAMBRAI à MORCHIES : la question reste de savoir si l'alimentation de la CUA reste d'actualité ce qui conditionne le diamètre du tuyau.

Mr GORGUET serait d'accord pour payer le surdimensionnement du tuyau car il doit faire sa défense incendie. Pour l'instant, le SIESA ne peut pas lui apporter de précisions n'ayant pas de réponse concrète de la CUA.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h.

